

Gérant de caisse indélicat à Bassins

Les petits épargnants épargnés

A Bassins, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe. Le 10 avril, Kurt Hauri, directeur du secrétariat de la Commission fédérale des banques (CFB), révélait dans un communiqué les agissements délictueux du gérant de la Caisse de Crédit Mutuel de Bassins - Le Vaud, au-dessus de Nyon. Ce dernier, R. H., s'est mis à la disposition de la police. Il a été inculpé de gestion déloyale et risque une peine d'emprisonnement allant de 3 jours à 3 ans. Le montant des malversations qui lui sont reprochées n'est pas encore défini avec précision. Cependant, selon le juge d'instruction cantonal, Roland Châtelain, cette somme se monte à plusieurs centaines de milliers de francs.

Inculpation, enquête... l'affaire suit son cours. Pour l'heure, le gérant indélicat est incarcéré et maintenu à disposition du juge informateur de La Côte qui conduit l'enquête. Selon la justice vaudoise, les malversations comptables de R. H. datent de 1984. Il a manipulé des comptes de clients privés ou collectifs dont il avait la responsabilité en tant que gérant de la caisse et par le biais de son entreprise fiduciaire, chargée du contrôle des activités bancaires de l'établissement de Bassins. De plus, l'inculpé a également profité de ses fonctions de boursier communal et de caissier de l'EMS Bellevue, à Begnins. Des responsabilités et des confiances acquises qui lui ont permis de jouer sur quatre tableaux. Néanmoins, le pot aux roses a été découvert au hasard d'un contrôle de l'organe de révision des banques régionales. Dès lors, plainte a été déposée par le conseil d'administration auprès du juge informateur de La Côte, à Morges.

Du côté de la commune de Bassins, le syndic Maurice Gruaz pré-

cise que, pour l'instant, l'Exécutif ne dispose d'aucune précision sur cette affaire. «Nous ne pouvons donc pas prendre position. Cependant, la commune de Bassins se portera partie civile pour pouvoir participer aux débats et faire valoir, le cas échéant, son droit de plainte», commente le syndic.

Garanties financières assurées

A Le Vaud, Charles Beck, président du conseil d'administration du Crédit Mutuel de Bassins - Le Vaud, précise que les guichets sont ouverts et que l'établissement fonctionne normalement. «Quant aux clients, petits ou gros épargnants, ils n'ont aucun souci à se faire. Ils ne seront pas lésés, les garanties financières sont assurées, explique M. Beck. Du côté de la Caisse, poursuit-il, nous ne risquons pas grand-chose. Cependant, si tout devait mal aller... nous serions repris par une grande banque.» Pour l'heure, un nouveau gérant a été



Le gérant de la Caisse de Crédit Mutuel de Bassins - Le Vaud a été inculpé de gestion déloyale. Il aurait détourné plusieurs centaines de milliers de francs.

©-Rouèche

nommé en la personne de Gilbert Barbezat, banquier, de Genolier. «Pour sa part, la fiduciaire désignée par la Commission fédérale des ban-

ques continue son travail d'expertise. Il y en a encore pour deux à trois semaines. Maintenant, le mal est fait... il n'y a plus qu'à attendre

les conclusions des experts et le dénouement judiciaire de l'affaire», conclut M. Beck.

Xavier Dormond